
Délibération du Comité Syndical n° 2018/02/16-06

Séance du 16 FEVRIER 2018

Objet : ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE »

Nombre	de membres en exercice :	74
	de membres présents :	38
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	42
	votes pour :	42
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-huit, le 16 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 7 février 2018, se sont réunis dans l'hémicycle de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Xavier VANDENBULCKE, Daniel GRESSENT, Jean-Louis LUC (suppléant), Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Guy FONTANIE, Benoît DESCHAMPS, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Stéphane MASSE, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Francis BELLENGER, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Roger LEGER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
Mme Annick BOCANDE a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET,

M. Michel LEJEUNE a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET,

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur territorial Normandie GRDF,
- M. Eric NAIZET, Directeur territorial Seine-Maritime Enedis,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Rémi BONNART, Délégué territorial Seine Littoral et Bray Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur du service transition énergétique du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2018/02/16-06 :

OBJET : ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE »

VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- l'article 2 des statuts du SDE76 qui permet au titre de la compétence électricité « l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables [...] panneaux solaires photovoltaïques »,
- l'article L1321-1 et suivants du CGCT,
- l'article L5211-5 du CGCT qui indique que les biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée doivent être mis à la disposition du SDE76,
- la délibération 2017/07/05-03 du 5 juillet 2017 autorisant le financement d'études d'opportunité du potentiel de production photovoltaïque de trois premiers bâtiments,
- la délibération 2017-10/19-03 du 19 octobre 2017 autorisant la réalisation de centrales solaires photovoltaïques,

CONSIDÉRANT :

- que le président souhaite disposer d'une analyse juridique approfondie portant sur les conditions et modalités de mise en œuvre de cette compétence.

PROPOSITION :

Il donne lecture du devis du cabinet Ravetto qui traitera en particulier des aspects suivants :

- Identification de l'étendue et du contenu de la compétence du SDE76 en la matière et au regard de ses statuts et des dispositions légales et réglementaires applicables,
- Articulation de la compétence du SDE76 avec les compétences propres des communes membres du syndicat dans le domaine de la production d'électricité d'origine renouvelable.
- Présentation du cadre juridique dans lequel se développent les installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque (règles d'urbanisme, contrat

de mise à disposition de la toiture, contrat relatif à la réalisation de la centrale, raccordement au réseau électrique, bénéfice du tarif d'obligation d'achat ou du complément de rémunération pour la vente d'électricité, sélection aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie, notamment en autoconsommation),

- Détermination des schémas contractuels par lesquels le SDE76 peut exercer sa compétence auprès des communes, avec leurs avantages et leurs inconvénients, y compris les incidences fiscales (contribution au service public de l'électricité),
- Recommandations sur les évolutions (statutaires ou autres) permettant au SDE76 d'optimiser le déploiement de sa compétence relative à la production d'électricité photovoltaïque.

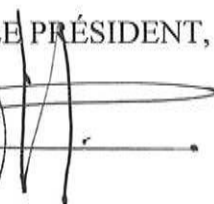
Le travail correspondant à l'accomplissement de la mission peut être évalué au total à 35 heures valorisé à 220 € HT, soit un total de 7 700 € HT y compris les frais de déplacement et de participation à la réunion de restitution au SDE76.


Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ADOPTE** la proposition du président ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, à engager les dépenses correspondantes, à signer la convention avec le cabinet d'avocats RAVETTO et associés pour un montant de 7 700 € HT ;
- **INSCRIT** au Budget 2018 les crédits nécessaires à la réalisation et au règlement des prestations.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE' around the top edge and 'de la Seine-Martinique' in the center. A small star is at the bottom.

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
 VALANT ACCUSE DE RECEPTION
 (à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 240 rue Augustin Fresnel CS 20931 76237 ISNEAUVILLE CEDEX	<u>Date d'envoi :</u> <p style="text-align: center;">22 février 2018</p>
---	--

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Attribution appel d'offres ouvert « fourniture et livraison de titres restaurant et autres prestations »	Délib 2018/02/16-01 du 16/02/2018	
Avenant n° 3 au protocole PCT entre la FNCCR et Enedis	Délib 2018/02/16-02 du 16/02/2018	
Projet de plan de formation 2018	Délib 2018/02/16-03 du 16/02/2018	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délib 2018/02/16-04 du 16/02/2018	
Désignation des agents de contrôle	Délib 2018/02/16-05 du 16/02/2018	
Assistance et conseil juridique dans le cadre de l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage en matière de production photovoltaïque »	Délib 2018/02/16-06 du 16/02/2018	
Achat d'énergie pour l'année 2019	Délib 2018/02/16-07 du 16/02/2018	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Somme Numérique	Délib 2018/02/16-08 du 16/02/2018	
Modification du règlement intérieur du SDE76 relatif aux procédures adaptées	Délib 2018/02/16-09 du 16/02/2018	
Rapport et débat d'orientation budgétaire 2018	Délib 2018/02/16-10 du 16/02/2018	
Adhésion à la communauté méthanisation Normandie et à Nov&atech	Délib 2018/02/16-11 du 16/02/2018	
<u>Cachet de la collectivité et signature :</u> 	<u>Cachet de réception de la préfecture :</u> 	

